

# Vins IGP

## Le gout du territoire !



Aujourd'hui, les vins à Indication Géographique Protégée (IGP) représentent<sup>1</sup> :

- 75 IGP vins réparties dans toutes les régions viticoles de France
- une mise en valeur du territoire et des cépages,
- une production annuelle de plus de 1, 6 milliards de bouteilles soit plus d'1/4 de la production française de vin
- une consommation annuelle de 22 bouteilles par an par habitant en France, soit entre 25 et 30% de la consommation annuelle de vin

### Les atouts des vins à Indication Géographique Protégée :

- Une garantie d'origine et de qualité<sup>2</sup>
- Une liberté d'entreprendre encadrée par le respect des caractéristiques du territoire
- Des vins modernes aux assemblages atypiques, simples et accessibles
- Un couple cépage/origine informant précisément sur le caractère du produit

Une étude comportementale a été réalisée, en mars 2013, pour les interprofessions d'IGP réunies au sein d'InterIGP<sup>3</sup>, sur un échantillon représentatif de 200 consommateurs de vin, sur le thème : «Quel potentiel pour les vins à Indication Géographique Protégée (IGP) en France ?».

Les résultats confirment que les vins IGP présentent de très nombreuses opportunités de développement :

Alors même que près de 7 consommateurs de vin sur 10 ne connaissent pas encore le terme « Indication Géographique Protégée », **pour 78% des interrogés, un vin IGP évoque une promesse de qualité.**

**75% des consommateurs de vin sont favorables à la dénomination IGP en substitut à celle de vins de pays**

**Le visuel du logo IGP est bien accueilli par 64% des interviewés**

L'avis des professionnels du vin corrobore l'accueil positif des consommateurs : les vins IGP bénéficient d'un avantage concurrentiel majeur sur le marché grâce à une bonne adaptation aux attentes des consommateurs.

Néanmoins l'IGP est encore peu connue du grand public et des efforts doivent être fournis pour qu'elle soit pleinement intégrée :

- **affichage clair de la mention indication géographique protégée et de son logo** sur les produits
- **lancement d'une campagne de pédagogie et sensibilisation** à l'attention des consommateurs et des opérateurs de la filière fin d'année 2013, par les interprofessions IGP.

<sup>1</sup> Filière viticole française dans son ensemble :

- 2ème secteur excédentaire de la France, après l'aéronautique, avant la chimie/parfumerie et bien avant la pharmacie et l'automobile.
- 500 000 emplois

<sup>2</sup> Des raisins issus à 100% du territoire de l'IGP ; un cahier des charges précis, de la vigne jusqu'au conditionnement, avec des contrôles stricts par des organismes indépendants.

<sup>3</sup> Cofinancée par FranceAgriMer